



Le Bulletin

NUMÉRO 171—JANVIER 2025



www.beure.fr

Sommaire et informations



Dans ce numéro...

P. 2	Sommaire
P. 3	Édito du Maire
P. 4	CCAS
P. 5	Bibliothèque
P. 6	Sport
P. 7	Calendrier déchets
P. 8	Donation Claude ARBEY
P. 9	Sinistre
P. 10-11	Environnement
P. 12	Etat civil
P. 13	Urbanisme
P. 14	Décès François VIENNET
P. 15	Les Francas
P. 16-17	Agés et Vie
P. 18-19	Relais Petits voyageurs
P. 20	Micro-crèche communale
P. 21	Investissements
P. 22-23	Travaux
P. 24	Commerce
P. 25 à 35	Associations
P. 36 à 38	Calendrier 2024
P. 39 à 42	Délibérations
P. 43	Noël à Beure
P. 44	Vœux



Heures d'ouverture de la mairie :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

Secrétaires :

Madame Cathy MERIAUX
Madame Sarah LEMONNIER

45 rue de Besançon 25720 BEURE
Tél : 03.81.52.61.30
beure.mairie@wanadoo.fr
beure.fr



Panneau Pocket

La commune met à disposition gratuitement l'application pour smartphone. Informations municipales et associatives publiées régulièrement.



Page Facebook

En complément du site internet de la commune, vous pouvez suivre les informations de la commune sur la page Facebook officielle.

Dématérialisation

Pour rappel, vous pouvez choisir de recevoir nos bulletins communaux par mail à la place des versions papiers.

Pour cela, communiquez-nous votre nom, prénom, adresse postale et adresse mail.

Le mot du Maire

L'année 2024 s'est achevée politiquement dans un contexte morose avec des conséquences sociétales et économiques incertaines.

Chaque année est marquée par des événements plus ou moins heureux.

Cette année 2024 s'est terminée bien tristement par la destruction d'une partie de l'atelier communal due vraisemblablement à la propagation d'un feu de poubelle le vendredi 20 décembre vers 7 heures du matin. Actuellement, une enquête et des expertises sont en cours.



2025 sera l'occasion de mener à bien les projets à l'étude tels que :

- ♦ La réfection de la partie haute du Chemin de Maillot.
- ♦ La mise en place de 5 points de vidéoprotection.
- ♦ La réfection des marquages au sol.
- ♦ Un cheminement piéton le long de la RN 83 au niveau de l'arrêt de bus Rue du Stade.
- ♦ Des travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs à la Micro-Crèche.
- ♦ Concernant l'aménagement du terrain « Les Bas », nous avons missionné le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) afin de réaliser une étude ; celle-ci nous sera rendue début février.

Au chapitre des bonnes nouvelles, début septembre 2024, nous avons eu la surprise d'apprendre que, par testament olographe en date du 21 janvier 2019, M. Claude ARBEY a institué la Commune de BEURE légataire universel de l'intégralité des biens composant sa succession.

Vous serez bien évidemment informés du contenu de ce leg dont nous nous efforcerons de faire bon usage.

Je remercie l'ensemble de nos agents communaux, ceux de nos services administratifs ainsi que le corps enseignant et tous les acteurs de la vie associative pour le travail accompli.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une excellente Année 2025 à vous ainsi qu'à vos proches !

**Le Maire,
Philippe Chaney**

Une tradition incontournable

Le traditionnel repas dansant de Noël s'est déroulé le dimanche 1^{er} décembre 2024, animé par l'inépuisable Guy PRILLARD et son accordéon.

Nous avons 110 inscrits dont 12 pensionnaires d'Âges et Vie ainsi que son personnel. Nous les remercions vivement de leur présence qui leur permet de sortir du quotidien et de partager de bons moments avec les Beurots.

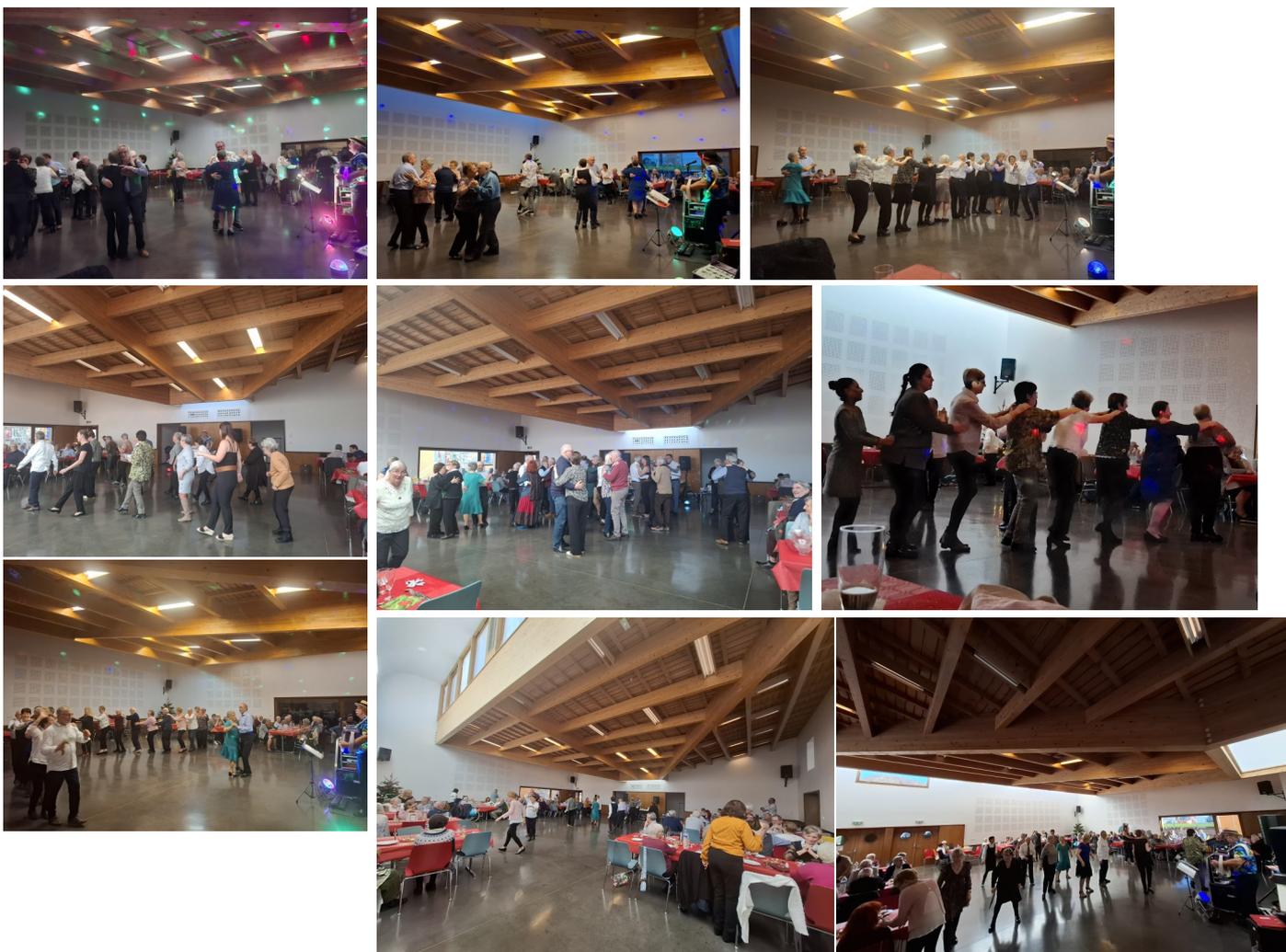
Le délicieux et apprécié repas a été fait par Thierry GAMBADE - O Fournil de Beure, accompagné de Sylviane, ils ont tenu le rythme de la préparation des plats toute la journée ; merci à eux.

Une fois encore, il y eu une très belle ambiance et du monde sur la piste de danse.

180 colis ont été distribués à ceux qui avaient fait le choix de ne pas venir au repas ; cette année les bénévoles ont du faire face au froid glacial mais largement compensé par le sourire des aînés recevant leur présent.

Enfin, nous n'oublions pas Madame COUETTE, notre doyenne, en lui offrant en plus de son colis, un bouquet.

A l'an prochain.



Bibliothèque communale

Des livres à découvrir

A la bibliothèque de Beure vous pouvez trouver un grand choix de livres vous permettant de vous évader un moment dans une autre réalité. En effet, nous avons fait des achats de romans en tout genre et effectué l'échange de prêt avec la médiathèque départementale qui nous propose environ 300 livres adultes, enfants, adolescents, BD, Romans etc...

Par ailleurs, nous avons mis en avant les séries qui ont le plus de succès, coups de cœurs de nos fidèles lecteurs, telles que *Albane* de Bernadette DUPUY, ou *les sept sœurs* de Lucinda RILEY, mais aussi *La villa aux étoffes* peut être à lire et à relire.



On n'oublie pas les polars, du policier facile à lire comme Agatha Raisin aux thrillers sombres et sanglants de Nicolas BEUGLET ou Franck THILLIER. Je ne vous parle pas des livres pour enfants car le mieux c'est de venir prendre des livres, de tourner les pages, et de regarder les images ou lire encore et encore.

J'en profite pour vous rappeler que c'est la période où il faut régler la cotisation pour l'année 2025, elle est toujours de 10 € pour une famille et 6 € pour une

personne, très vite rentabilisée quand on constate le prix des livres...

Je remercie les bénévoles pour leur présence, leur efficacité, leur gentillesse. Nous recherchons des personnes qui auraient un peu de temps à donner à notre petite bibliothèque municipale pour tenir une permanence car certains jours dans l'année, personne n'est disponible et nous en sommes désolées.

Les horaires d'ouvertures sont : le mercredi de 10h à 11h30 et le samedi de 11h à 12h.

Je vous souhaite à tous mes meilleurs vœux pour l'année 2025.



Sport

Beure à l'Ekiden ?

Comme chaque année depuis la création de son festival Grandes Heures Nature, Grand Besançon Métropole organise une course relais de 42 kilomètres, son nom : l'Ekiden.

Cette épreuve est ouverte à tout le monde et les participants sont tenus de former des équipes, mixtes ou non, de 6 coureurs.

Jusqu'à maintenant, deux formats de compétitions existaient :

- L'épreuve libre à laquelle tout le monde peut s'inscrire.
- Le challenge « Entreprises » ouvert à un groupe de personnes faisant partie d'une même structure : associations, entreprises, etc...

En raison du succès toujours grandissant de cette course, GBM a souhaité inscrire un troisième format spécial « communes de GBM ».

Ainsi, toutes les communes sont invitées à inscrire leur propre équipe afin de participer à ce challenge collectivités.

Quelques précisions :

- Équipe de 6 personnes.
- Les coureurs doivent résider sur la commune.
- Équipe obligatoirement mixte : 3 femmes et 3 hommes.
- Âge minimum : 16 ans le jour de la course (les mineurs doivent avoir l'autorisation de leurs parents).
- Format de 42 km en relais avec 3 parcours différents :
 - 3 x 5km : essentiellement sur bitume.
 - 2 x 10km : mélange de bitume et de trail avec montées et descentes.
 - 1 x 7km : mélange de bitume et de trail avec montées et descentes.
 - Jour de la course : vendredi 13 juin 2025.
- Heure de la course : départ à 19h → les 3 derniers relayeurs doivent obligatoirement être équipés d'une lampe frontale en raison de la nuit qui commence à tomber.



Vous souhaitez participer à ce challenge et représenter la commune de Beure ?

Merci de nous faire part de votre candidature, par mail à beure.mairie@orange.fr **avant le 15 mars 2025** en nous précisant les informations suivantes :

- Nom et Prénom.
- Sexe.
- Age (les mineurs devront fournir une autorisation parentale).
- Préférence de parcours : 5km ou 7km ou 10 km.

Il faudra également fournir les documents suivants :

Pièce d'identité.

Justificatif de domicile.

Certificat de votre médecin traitant indiquant que vous êtes apte à la course à pied en compétition (datant de moins d'une année à la date de la course).

Le challenge doit être un plaisir avant tout, toutes les candidatures seront les bienvenues, ceux qui ont l'habitude de courir et ceux qui l'ont moins !

Gestion des déchets

Calendrier premier semestre

Beure, Busy, Fontain (sauf secteur Chapelle des Buis), **La Vèze, Larnod,**
Montferrand-le-Château (sauf secteur Belle-Etoile, y compris commune de Grandfontaine - lotissement les Pépinières),
Pugey, Rancenay, Roset-Fluans, Thoraise, Velesmes-Essarts

VOTRE JOUR DE COLLECTE :
Vendredi

DÉCHETS RÉSIDUELS
 SEMAINE
impair

DÉCHETS RECYCLABLES
 SEMAINE
paire

→ Après un jour **férié**
 la collecte se décale au lendemain

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAY		JUIN	
1	M	1	S	1	S	1	M	1	J	1	D
2	J	2	D	2	D	2	M	1	J	1	D
3	V	3	L	3	L	3	J	2	V	2	L
4	S	4	M	4	M	4	V	3	S	3	M
5	D	5	M	5	M	5	S	4	D	4	M
6	L	6	J	6	J	6	D	5	L	5	J
7	M	7	V	7	V	7	L	6	M	6	V
8	M	8	S	8	S	8	M	7	M	7	S
9	J	9	D	9	D	9	M	8	J	8	D
10	V	10	L	10	L	10	J	9	V	9	L
11	S	11	M	11	M	11	V	10	S	10	M
12	D	12	M	12	M	12	S	11	D	11	M
13	L	13	J	13	J	13	D	12	L	12	J
14	M	14	V	14	V	14	L	13	M	13	V
15	M	15	S	15	S	15	M	14	M	14	S
16	J	16	D	16	D	16	M	15	J	15	D
17	V	17	L	17	L	17	J	16	V	16	L
18	S	18	M	18	M	18	V	17	S	17	M
19	D	19	M	19	M	19	S	18	D	18	M
20	L	20	J	20	J	20	D	19	L	19	J
21	M	21	V	21	V	21	L	20	M	20	V
22	M	22	S	22	S	22	M	21	S	21	S
23	J	23	D	23	D	23	M	22	J	22	D
24	V	24	L	24	L	24	J	23	V	23	L
25	S	25	M	25	M	25	V	24	S	24	M
26	D	26	M	26	M	26	S	25	D	25	M
27	L	27	J	27	J	27	D	26	L	26	J
28	M	28	V	28	V	28	L	27	M	27	V
29	M	29	M	29	S	29	M	28	M	28	S
30	J	30	D	30	D	30	M	29	J	29	D
31	V	31	L	31	L	31	M	30	V	30	L

Une question, un doute ?
 03 81 41 55 35
 gestion-dechets@grandbesancon.fr

Direction Gestion des déchets
 Accueil du public du lundi au vendredi,
 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
 94 avenue Clemenceau, 25000 Besançon



2025 Calendrier de collecte



UNE COLLECTE DANS DE BONNES CONDITIONS :

- Je sors mon bac uniquement la veille au soir ou avant 4h30 (poignée côté rue, couvercle fermé)
- Je rentre mon bac dès que possible après la collecte



Donation

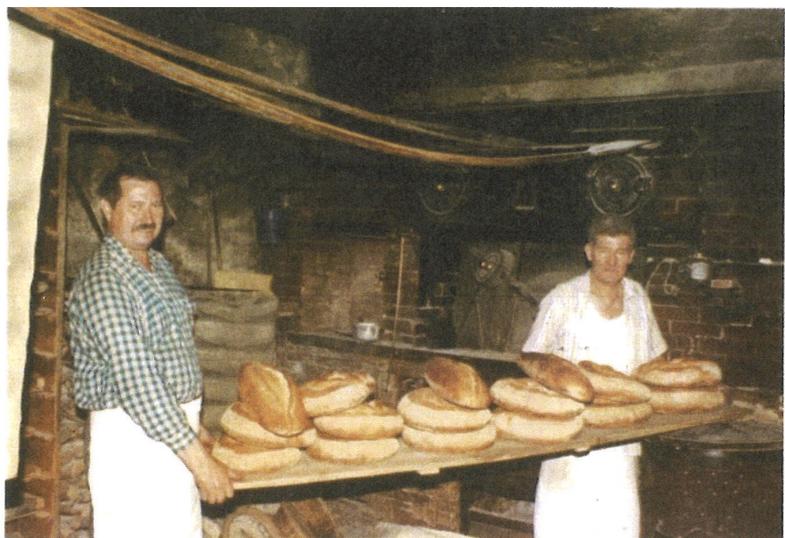
Donation Claude ARBEY

Par testament olographe en date du 21 janvier 2019, M. Claude ARBEY, né à BEURE le 09 août 1937, domicilié 20 Rue de la Cascade, décédé à QUINGEY le 08 septembre 2024, a institué la Commune de BEURE légataire universel de l'intégralité des biens composant sa succession, à savoir plusieurs maisons, terrains en indivision avec sa sœur Angèle ARBEY.

M. Claude ARBEY est un ancien Conseiller Municipal, élu du 26 mars 1971 au 07 mars 1977, durant la mandature de M. le Maire René GRISLIN.

Il était rapporteur de la Commission du Cimetière et membre de la Commission des Eaux et des Bois.

Il fit partie du Conseil Municipal démissionnaire en février 1974 lors de la lutte d'opposition au passage du Viaduc au-dessus du village. Comme l'ensemble du Conseil Municipal, il fut réélu le 09 juin 1974.



DANS LA BOULANGERIE

Claude (à gauche) avec son frère

Sinistre

Incendie de l'atelier communal

Un incendie s'est déclaré à l'atelier municipal le vendredi 20 décembre 2024 aux environs de 7h le matin.

Le feu, dont l'origine est à l'heure actuelle inconnue, a été maîtrisé rapidement par les Sapeurs-Pompiers.

Lors de l'incendie, l'explosion d'une bouteille de gaz a soufflé les tuiles et mis le feu à la charpente, la toiture est donc partiellement endommagée ainsi que le camion benne de la commune.

Les expertises sont en cours et le bâtiment a été bâché et fermé.

Nous remercions les soldats du feu pour leur intervention rapide et efficace.



Environnement

Informations: Redevance participative 2025



©JPM Partner - jpm-partner.com - 12/2024 - Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimerie municipale IMPRIM'VERT*

Tarifs annuels applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

REPLACEMENT DE BACS - en € TTC (TVA 10 %)	
Remplacement du récipient entier après sinistre ou vol et lorsque la responsabilité du service n'est pas engagée.	
VOLUME DU BAC À DÉCHETS RÉSIDUELS	Tarif en € TTC (TVA 10 %) par bac
60 L	46,20 €
120/140 L	46,20 €
180L	46,20 €
240 L	46,20 €
330 L	86,90 €
500 L	167,20 €
750 L	189,20 €
1100 L	330,00 €

Tarifs annuels applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

TARIFS DIVERS - en € TTC (TVA 10 %)	
Remplacement bouchon de bac	5,50 € + Tarif intervention
Bac à serrure sur nouveau contrat	16,50 €
Bac à serrure sur contrat existant	16,50 € + Tarif intervention
Fourniture d'une nouvelle clé	5,50 €
Tarif intervention (déplacement)	42,22 €
Déplacement injustifié (rdv non respecté)	42,22 €
Avenant (deuxième changement de volume à la baisse)	42,22 €

	ÉVÉNEMENTIEL - mise à disposition de bacs pour courtes périodes en € TTC (TVA 10 %)		
	2 roues - 240 L	4 roues - 500 L	
Bac à déchets résiduels	37,77 € + part variable poids et levée	70,52 € + part variable poids et levée	
Bac jaune à déchets recyclables	Mise à disposition gratuite (la pollution de bacs par des déchets autres que recyclables donnera lieu à une facturation forfaitaire identique à celle des bacs à déchets résiduels)		
Livraison urgente intervenant dans un délai ≤ à 7 jours	22,00 €		
Nettoyage du site en cas de présence de déchets au sol à l'issue de la manifestation, forfait	165,00 €		

COLLECTE PONCTUELLE - en € TTC (TVA 10%)	
	Tarif horaire (toute heure commencée est due)
Collecte ponctuelle de bacs à la demande de l'utilisateur (rattrapage non imputable au service)	7110 €
Collecte ponctuelle de Point d'Apport Volontaire à la demande d'un usager	7110 €
Collecte de bacs recyclables pollués (en cas de pollution récurrente du bac à déchets recyclables et après information par courrier à l'utilisateur)	7110 € (collecte spécifique par une benne à déchets résiduels + part variable poids et levée)



DIRECTION GESTION DES DÉCHETS
Accueil du public du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
94 avenue Clemenceau à Besançon

Courrier
4 rue Gabriel Plançon
25 043 Besançon Cedex
gestion-dechets@grandbesancon.fr

www.grandbesancon.fr

UNE QUESTION, UN DOUTE ?
☎ 03 81 41 55 35

Tarifs 2025



**DIRECTION
GESTION DES
DÉCHETS**

Environnement

Informations: Redevance participative 2025

REDEVANCE ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Tarifs annuels applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

ABONNEMENT – Part fixe – en € TTC (TVA 10 %)										
PAR BAC, À DÉCHETS RÉSIDUELS ET SELON NIVEAU DE SERVICE	60 L	80* L	120/140 L	180 L	240 L	330 L	500 L	660* L	750 L	1100 L
Besanoçon centre-ville Collecte des déchets résiduels deux fois par semaine, recyclables en apport volontaire, service de collecte complet inclus. (sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte)	180,97 €	-	238,89 €	275,34 €	334,52 €	425,64 €	569,34 €	-	861,75 €	1 217,86 €
Besanoçon hors centre Collecte des déchets résiduels et recyclables une fois par semaine, service complémentaire sur demande (sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte)	160,91 €	-	202,89 €	230,59 €	277,51 €	351,25 €	477,54 €	-	696,33 €	986,85 €
Besanoçon hors centre – Recyclables en PAV Collecte des déchets résiduels une fois par semaine, recyclables en apport volontaire	155,41 €	-	191,89 €	216,84 €	261,01 €	329,25 €	447,29 €	-	657,83 €	937,35 €
Option service complémentaire (a)	61,00 €	-	61,00 €	61,00 €	67,00 €	87,50 €	93,50 €	-	141,00 €	200,00 €
Option demi-service complémentaire (b)	30,50 €	-	30,50 €	30,50 €	33,50 €	43,75 €	46,75 €	-	70,50 €	100,00 €
Communes hors Besanoçon Collecte des déchets résiduels et recyclables une fois toutes les deux semaines	149,44 €	167,95 €	179,50 €	198,55 €	235,91 €	274,79 €	397,42 €	511,51 €	576,81 €	-
Collecte supplémentaire sur demande, 24 h à l'avance	11,88 €	11,88 €	11,88 €	11,88 €	11,88 €	11,88 €	29,70 €	29,70 €	29,70 €	-
Gros producteurs dotés de bacs d'un volume global ≥ à 500 L Gestionnaires d'immeubles, commerces, entreprises, maîtres, administrations...	-	-	191,70 €**	214,10 €	258,05 €	326,98 €	442,12 €	569,00 €	644,32 €	-

POIDS/LEVÉE – Part variable – en € TTC (TVA 10 %)										
PAR BAC ET SELON VOLUME DU BAC À DÉCHETS RÉSIDUELS	60 L	80* L	120/140 L	180 L	240 L	330 L	500 L	660* L	750 L	1100 L
Coût unitaire de la levée	2,97 €	2,97 €	2,97 €	2,97 €	2,97 €	3,16 €	3,41 €	3,67 €	3,85 €	4,54 €
Prix au kg des déchets résiduels	0,265 € TTC/kg									

*Ces modèles ne sont plus proposés en remplacement
** Bac de 140 L

Pour les cas de suppression de marches arrière très complexes, par délibération en date du 27 juin 2019, il a été convenu la mise en place d'une solution alternative. Elle consiste à mettre à disposition des usagers concernés des sacs prépayés à déposer dans des conteneurs collectifs (abri bacs ou points d'apport volontaire) avec accès privatif.

Conteneurs collectifs avec sacs prépayés pour les accès complexes – en € TTC (TVA 10 %)

ABONNEMENT : part fixe – 102,55 € TTC	
	Sacs de 50 litres
Prix à l'unité	1,75 €
Rouleau de 10	14,00 €
Rouleau de 25	35,00 €

QUE FINANCE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative permet de couvrir financièrement tous les coûts de gestion (collecte et traitement) de l'ensemble des flux de déchets produits : les ordures ménagères, les déchets recyclables, le verre et les dépôts en déchetteries.



COMMENT LA REDEVANCE INCITATIVE EST-ELLE CALCULÉE ?

Une part fixe « **abonnement** » calculée en fonction du volume, du nombre de bac à déchets résiduels et du niveau de service correspondant à votre zone de résidence.

Une part variable « **poïds et levée** » calculée en fonction du poids des déchets résiduels collectés et du nombre de levées (4 levées non facturées par période de facturation soit tous les 4 mois).

continuons les bons gestes de tri!



-39%

d'ordures ménagères résiduelles

c'est ce qu'a permis la redevance incitative depuis 12 ans !



Etat civil 2024

Depuis le mois de juillet 2024

NAISSANCES

Angelina La Anh GENRE	13 août	BESANCON
Adam EL HOUMADI	8 septembre	BESANCON
Manon, Léa, Caroline ROUSSEAU SIMONA	8 septembre	BESANCON
Louve MINARY VERDIN	27 octobre	BESANCON
Sinaya, Léonie, Lila, Serena GARRAUD	20 novembre	BESANCON
Liana BOUBEY	28 décembre	BESANCON



MARIAGES - PACS

Juliane ELBE et Rodolphe Frédéric ZAMPROGNA	mariés le 20	juillet
Frédérique, Elisabeth, Tapuheikua TEIEFITU et Hoarai, Ereui, Freddy RIARIA	pacsés le 5	août
Julia, Fernande, Denise CARILLO et Marin, Charly, Franck MILLOT	pacsés le 30	août

DÉCÈS

Micheline, Marguerite, Augustine GENDRE	3 août	BESANCON
Denis, Paul, Marie MARTIN	16 août	BESANCON
Gisèle, Camille, Charlotte BRESSON	22 août	MULHOUSE
Colette, Laure, Roberte CAZES	28 août	BESANCON
Jacqueline, Marie-Thérèse, Camille GAILLARD	17 septembre	BEURE
Simone KAISER	21 septembre	QUINGEY
Claude, Roland, Géo ROTH DIT BETTONI	17 novembre	BESANCON

INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

TYPES DE DOCUMENTS	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS			
	En 2021	En 2022	En 2023	En 2024
Permis de construire	5	2	5	8
Déclaration Préalable de Travaux	29	24	33	27
Autorisation de Travaux (ERP)	1	2	1	5
Autorisation préalable				2
Permis d'Aménager	-	-	-	-
Permis de Démolir	1	2	1	-
Certificat d'Urbanisme	71	70	39	47

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

2025 devrait être l'année de la concrétisation de la révision du SCoT de Besançon Cœur Franche-Comté (Schéma de Cohérence Territoriale).

Ce document est un plan d'envergure consistant à réglementer le développement de notre territoire. Il a vocation à s'imposer à l'ensemble des documents d'urbanisme en vigueur à l'échelle communale.

Ainsi, le futur PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de Grand Besançon Métropole devra respecter les lignes directrices du SCoT.

Sa révision est en cours et est un préalable obligatoire au parachèvement de l'élaboration du PLUi de GBM. Le SCoT vise une gestion plus économe de l'espace notamment en préservant les milieux naturels et agricoles. Les évolutions climatiques et environnementales ont conduit le syndicat mixte du SCoT à penser à un territoire de proximité et capable de s'adapter aux évolutions à venir.

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à consulter le site internet du SCoT.

<https://www.scot.grandbesancon.fr/>



Décès

Décès de François VIENNET

M. le chanoine François VIENNET s'est éteint le 14 décembre 2024 à l'âge de 85 ans.

Né le 22 mars 1939 à Saint-Dié, ordonné prêtre le 29 juin 1975 à la cathédrale de Besançon, il est étudiant à l'Institut catholique de Paris de 1975 à 1976.

Curé de Beure de 1983 à 1991.

Recteur de la cathédrale Saint-Jean - Saint-Etienne de Besançon de 1991 à 1998.

De 1999 à 2010 il est nommé au service de la paroisse Saint-Jean—Saint-Pierre de Besançon. Parallèlement il est adjoint au service des Archives paroissiales de l'archevêché en 2005, service dont il devient responsable de 2007 à 2017.

Il a été inhumé au cimetière de Saint-Ferjeux à Besançon dans le caveau familial.

Nos condoléances



François VIENNET en septembre 1991

Dernières actualités

Après un super été en compagnie des enfants, la rentrée de septembre fût mouvementée avec des effectifs, notamment sur le temps méridien, en forte hausse.

Un grand merci à la Mairie de BEURE qui nous a permis de trouver rapidement une nouvelle recrue, qui s'avère être d'une grande aide.

Malgré cela il manquait encore quelques places pour certains, encore une fois la Mairie a répondu favorablement et une seconde personne supplémentaire nous a rejoint depuis le 2 décembre.

Comme à notre habitude, nous proposons chaque semaine une activité différente aux enfants présents au périscolaire du soir, celle-ci est fortement appréciée de tous.

Le repas de Noël a eu lieu le jeudi 19 décembre avec cette année, le retour de nos institutrices ainsi que des membres du personnel de la Mairie, ENFIN, après plusieurs années d'interruption due au Covid. Le père Noël y a fait une apparition malgré un planning plus que chargé !!! Quelle chance.

UN GRAND MERCI ENCORE à Monsieur le Maire et toute son équipe pour sa compréhension et son accompagnement depuis toutes ces années !!!

Toute l'équipe des Francas de BEURE vous souhaite à tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Charline.



Âges et Vie

De beaux moments

En novembre, nous avons célébré les 4 ans de notre colocation avec un goûter convivial. Familles, colocataires et intervenants se sont réunis autour d'un buffet festif, renforçant l'esprit chaleureux et communautaire de notre maison.



Le mois dernier, la maison Ages et Vie s'est également mobilisée pour Octobre Rose, une journée dédiée à la sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Pour l'occasion, un repas festif a été préparé avec soin par nos auxiliaires de vie, dans une ambiance pleine de solidarité et de partage.



Toujours en novembre, nous avons fêté l'anniversaire de M. FASSINOU Charles. Cet après-midi rempli de joie a rassemblé tous les colocataires autour d'un gâteau. Les rires et discussions animés ont marqué ce moment qui a touché Charles et créé des souvenirs précieux pour toute la colocation.

Offre d'emploi

Auxiliaire de vie, vivez pleinement votre vocation !

👉 Vivez chaque jour comme une opportunité de faire la différence dans la vie des autres. #bienvieillirensemble

Nous recrutons un(e) Auxiliaire de vie sociale H/F en CDI à Beure (25) 🇫🇷.

Chez Ages & Vie, plus de 1300 femmes et hommes œuvrent chaque jour pour le **Bien vieillir ensemble**. Au cœur de 300 maisons partagées, des lieux de vie pensés pour que les colocataires se sentent chez eux, nous nous engageons à leurs côtés, pour instaurer des liens de **proximité**, entretenir des relations de **confiance** tout en respectant un cadre spécifique et évolutif de comportements professionnels, qui participe à faire de notre approche, une singularité unique dans notre métier.

Cela a aussi du sens pour vous ? Alors, vous êtes au bon endroit au bon moment !

Révélez le meilleur de vous-même !

Au sein d'une équipe de 6 Auxiliaires de vie dont 2 Maître(sse)s de maison, et ce, en proximité avec Alexis, Manager du réseau, vous participez activement au quotidien de la maison partagée de Beure et créez toutes les conditions pour que les personnes âgées se sentent bien chez elles.

🚀 Vos missions :

👉 Accompagner les colocataires dans les actes de la vie quotidienne et selon leurs besoins : aide au lever/ au coucher, aide à la toilette, préparation de repas frais, entretien du linge et des espaces de vie, réalisation des courses, ...

👉 Créer un environnement chaleureux et sécurisé.

👉 Jouer un rôle important dans le maintien de l'autonomie et du lien social des colocataires : ateliers créatifs, animations, sorties, vie collective

👉 Collaborer en équipe pour assurer le bien-être des colocataires

👉 Assurer en roulement une présence du lundi au dimanche (travail un WE sur deux) et des astreintes nocturnes, avec local polyvalent mis à disposition.

Pourquoi faire le choix du Bien vieillir ensemble ?

- Grandissez au sein d'une équipe passionnée, dans un lieu de travail fixe où chacun trouve sa place, bien entouré, bien accompagné en maison partagée.
- (Re)trouvez du sens en accompagnant chaque jour les colocataires. "Du lever au coucher, le quotidien a plus de saveur quand il est partagé."
- Développez vos compétences dans un environnement de travail où responsabilités et autonomie sont privilégiées, avec des parcours de formation adaptés et où les opportunités de carrière sont nombreuses.

Faites le choix du bien vieillir ensemble !

🎓 Diplômé(e) et/ ou expérimenté(e) dans le service à la personne, vous appréciez être au contact quotidien des personnes âgées et répondre à leurs besoins. Force de proposition, vous aimez prendre des initiatives avec enthousiasme. Organisé(e), la diversité des missions dans un cadre de vie responsabilisant vous plaît. Vous appréciez également faire plaisir en cuisinant de bons petits plats.

Rémunération mensuelle brute : A l'embauche 1837,63 euros puis 1937,61 euros au bout d'un an. Prime d'ancienneté. Astreintes dérangées.

Avantages : Planning annualisé, horaire en continu du lundi au vendredi, travail le weekend, temps plein (majoration de 20% les samedis, 40% les dimanches et jours fériés), repas partagé sur la colocation selon planning, Comité Social et Economique, cellule d'écoute psychologique, fonds de solidarité, complémentaire santé prise en charge à 50% par l'employeur.

Faire le choix du bien vieillir ensemble, c'est aujourd'hui !

#BienVieillirEnsemble, #Agesetvie, #maisonpartagée

<https://recrutement.agesetvie.com/jobs/5042419-auxiliaire-de-vie-sociale-h-f-35h-cdi-beure-25> / Postule : orlanebinetruy@agesetvie.com

Relais Petits voyageurs

Les temps d'animations (0-3 ans)

RELAIS PETITE ENFANCE DES PETITS VOYAGEURS

relais.petits-voyageurs@famillesrurales.org / 03 81 52 09 47

JANVIER 2025

MARDI 7

animation Avanne-
Aveney (mairie)
9h-11h
éveil musical

JEUDI 9

animation Beure
(salle polyvalente)
9h-11h
Buzz en son

NOUVEAU PROJET POUR 2025

"Au fil de l'objectif"

Ce projet portera sur la création d'une exposition photo, afin de mettre en lumière votre métier d'assistante maternelle ! Pour en savoir plus, c'est par ici :

MARDI 14

animation
Montferrand-I-C (salle
Chenassard) 9h-11h
atelier d'éveil

JEUDI 16

animation
Torpes (gymnase)
9h-11h
Spectacle de marionnettes

VENREDI 17

Les p'tites histoires
médiathèque de
Boussières
9h-10h30



MARDI 21

animation Boussières
(maison des loups)
9h-11h
Ludothèque La toupie

JEUDI 23

animation Beure
(salle polyvalente)
9h-11h
atelier d'éveil

Rendez-vous des asmats :
repas partagé et soirée
créative dès 19h30
(Thoraise)

SAMEDI 25

Formation Assmat
Recyclage SST
Troubles alimentaires

LUNDI 27

Matinée des asmats à
Boussières 9h-10h30
"La séparation du jeune
enfant avec l'adulte"

MARDI 28

animation
Grandfontaine
(s. de convivialité)
9h-11h : atelier d'éveil

Temps
d'échanges
entre assmat
à 20h

JEUDI 30

animation Thoraise
(salle polyvalente)
9h-11h
atelier d'éveil

AGENDA DES PARTENAIRES

(A contacter directement pour en savoir plus)

- Ludothèque La Toupie à Montferrand-le-Château :
 - mercredi 8 (9h-12h) et vendredi 24 (16h30-18h)
 - ludo.latoupie@famillesrurales.org
- Le Café-Signes à Saint Vit, organisé par 5 assistantes maternelles formées à la Langue des Signes Française :
 - samedi 11, 14h à 16h (Brasserie Rest'ons Happy)
 - 06 22 89 60 79 86
- Permanence "Couches Lavables" du Sybert au relais
 - mardi 18 à Avanne de 10h à 11h30
 - mardi 21 à St Vit de 15h à 16h30
 - sur inscription [via le site du sybert](#)



sur inscription
pour tous !

SOIRÉE ENTRE ASSMAT

jeudi 23 janvier - 19h30

Retrouvez-nous à la mairie de Thoraise, pour ce moment de convivialité !
Au programme : atelier créativité "Kirigami" : l'art de papier découpé avec Milda suivi d'un apéritif dinatoire partagé.

Chacune apporte quelque chose à manger (salé ou sucré), le relais s'occupe des boissons !



sur inscription avant le 16 janvier.

Relais Petits voyageurs

Les temps d'animations (0-3 ans)

RELAIS PETITE ENFANCE DES PETITS VOYAGEURS

relais.petits-voyageurs@famillesrurales.org / 03 81 52 09 47

FEVRIER 2025



SAMEDI 1

 Formation Assmat
SST initiale
SST recyclage

LUNDI 3

Formation Assmat
"Les nouvelles connaissances sur le cerveau de l'enfant"

MARDI 4

animation St Vit
(complexe sportif)
9h-11h
éveil musical

JEUDI 6

animation Beure
(salle polyvalente)
9h-11h
atelier d'éveil

SAMEDI 8

 Formation Assmat
SST initiale
Troubles alimentaires

LUNDI 10

Temps d'échanges
entre assmats à
 Boussières
9h15-10h30

MARDI 11

animation Thoraïse
(salle polyvalente)
9h-11h
atelier d'éveil

JEUDI 13

animation
Boussières (maison
des loups) 9h-11h
atelier nature

SAMEDI 8

 Formation Assmat
SST initiale
Troubles alimentaires

LUNDI 17

Formation Assmat
"Les nouvelles connaissances sur le cerveau de l'enfant"

MARDI 18

animation
Grandfontaine
(salle de convivialité)
9h-11h : atelier d'éveil

SAMEDI 22

Formation Assmat
"Parler un mot un
signe de niveau 1"



JEUDI 27

Les Baby comptines
médiathèque de
 Larnod
9h30-11h



AGENDA DES PARTENAIRES

(A contacter directement pour en savoir plus)

- Ludothèque La Toupie à Montferrand-le-Château :
 - mercredi 12 (9h-12h) et vendredi 21 (16h30-18h)
 - ludo.latoupie@famillesrurales.org
- Le Café-Signes à Saint Vit, organisé par 5 assistantes maternelles formées à la Langue des Signes Française :
 - samedi 1er, 14h à 16h (Brasserie Rest'ons Happy)
 - 06 22 89 60 79 86
- Permanence "Couches Lavables" du Sybert au relais
 - jeudi à Avanne de 9h30 à 11h
 - mardi 25 à St Vit de 15h à 16h30
 - sur inscription via le site du sybert



FORMATIONS PROFESSIONNELLES

- "Droits et devoirs dans l'exercice de son métier", les 22 et 29 mars et 12 avril (Morre)
- "Troubles de l'attention et hyperactivité", les 17 mai et 24 mai et 14 juin (Quingey)
- "Accompagner les évolutions motrices et sensorielles", les 14 et 28 juin (Montferrand)
-  Pensez à vous inscrire dès à présent !

Micro-crèche Baby Castors

Dernières actualités

Nouveaux aménagements à la crèche.

L'installation d'un lit superposé dans le dortoir des grands a permis un gain de place et une circulation plus fluide entre les lits. Les enfants sont ravis de la présence du « lit cabane ».

Dans la seconde photo, vous pouvez apercevoir le nouveau parc qui est venu compléter l'aménagement de l'espace. Il permet d'avoir un espace plus sécurisant et sécurisé pour les plus petits.

Etant modulable, les plus grands peuvent également en profiter pour des temps calmes lors des histoires.

Plus tard dans l'année, lorsque les bébés seront un peu plus moteurs, nous mettrons des balles afin que tous puissent bénéficier d'une piscine à balles.



Semaine du goût à la crèche (du 14 au 18 octobre 2024)

Lors de cette semaine, chaque jour était dédié à une couleur et les enfants ont découvert les aliments de la couleur du jour (lundi jaune / blindtest avec de la banane, mardi orange / dégustation de jus d'oranges et de carottes, mercredi marron / confection d'un gâteau au chocolat, jeudi vert menthe et kiwi mis à l'honneur, vendredi violet / betteraves). Les parents ont participé en habillant les enfants de la couleur du jour et en amenant des aliments de la couleur correspondante.



Investissements

Avancée des projets

L'année 2024 terminée, il est temps de faire un point sur l'avancée de plusieurs projets de la municipalité.

Installation de caméras de sécurité

La commune a obtenu toutes les autorisations administratives nécessaires à l'installation des caméras mais reste aujourd'hui en attente d'Enedis qui doit assurer la création de branchements électriques au niveau du garage du parking de la rue de la Gare et également au niveau du carrefour entre les rues de Besançon et de la République.

Les services d'Enedis auraient déjà du intervenir il y a de longs mois mais n'ont cessé de repousser leur intervention. La dernière date annoncée est « aux alentours du 25 janvier 2025 ».

Il s'agit ici d'un point bloquant pour le reste du dossier, dès cette installation effectuée, l'entreprise pourra enfin installer les dispositifs tant attendus.

Création d'une Association Foncière Pastorale

L'année 2024 n'a pas été propice au développement de la structure souhaitée en raison d'un manque de personnel du côté de la Chambre d'Agriculture du Doubs.

Cette dernière a été relancée à plusieurs reprises pour le développement du projet et des évolutions sont à venir :

- Consultation des propriétaires et enquête publique au 1^{er} trimestre 2025.
- Projection de la création de l'AFP au 3^e trimestre 2025.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution du dossier avec notamment les dates de la future enquête publique.

Aménagement du terrain les Bas

Après rencontre avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) au cours du second trimestre 2024, l'organisme devait revenir vers nous avant la fin de l'année.

Faute de nouvelles, ces derniers ont été relancés et seront en mesure de travailler avec nous sur le projet pour février.

Travaux

Travaux d'enfouissement de la ligne HTA (Moyenne tension)

Ils partent de la Rue Paul Dubourg jusqu'à la Route de Lyon, avec passage en forage souterrain sous la Route de Lyon (ces travaux de forage sont en cours), en direction du transformateur situé dans la petite impasse Rue du Repos et rejoindre la Place Jean Grappin où la gaine est déjà existante.

Ils se poursuivront de la Place Jean Grappin, en direction de la Route de Levier, jusqu'au virage des Cras et la Rue de la Cascade, amenant à la gaine (posée avant les travaux de voirie) en passant par la Rue du Château Muguet avec là-aussi passage en forage souterrain du sentier du rang.

Ils relient la Rue de la Cascade, après le bâtiment communal de la Lyre, jusqu'au transformateur Rue de la Pisseure et remontent Chemin de Maillot, depuis l'Arbre de la Libération, jusqu'à FONTAIN, en passant par la Rue Euvrard et les prés de FONTAIN.

Il est prévu la mise en place d'un transformateur à Maillot dont l'emplacement n'est pas encore défini.

Ces travaux sont annoncés pour les mois de Mars/Avril avec dépose ensuite des anciennes lignes aériennes et des pylônes.

Programmation Travaux 2025—Grand Besançon Métropole

- ◆ Réfection chemin de Maillot : partie située entre l'intersection avec le chemin des Mercureaux et les dernières maisons direction bois de Peu. Enrobé et gestion des eaux pluviales.
- ◆ Modification du système de gestion des eaux pluviales (grille caniveau) au niveau des feux rouges au bas de la rue de Besançon.
- ◆ Ajout de luminaires dans le périmètre de l'église et au niveau du passage piéton pour traverser la Route Nationale direction rue du Stade.
- ◆ Mise en peinture des signalisations horizontales sur la voirie.

GBM a programmé ces travaux en 2025. Ceux-ci sont réalisés tous les 3 ans.

Travaux de voirie

Rue de la Cascade

Les travaux rue de la Cascade sont terminés, hormis au niveau de la sortie d'« Ages et vie ».

En effet, le mur de soutènement n'a pas résisté aux passages des engins de chantier et sera réparé par Grand Besançon Métropole dans le courant du mois de janvier. Tant que celui-ci n'est pas fait, l'enrobé à proximité ne pourra être réalisé, par conséquent pour l'instant la route reste en l'état dans l'attente de la réfection du mur.

Une portion de mur près de la Lyre a été ajoutée afin d'élargir la route et de garder de la place près du bâtiment.

Le point de collecte des ordures ménagères pour les habitants de la Côte Blanche a été installé en bordure de route afin d'assurer une collecte de déchets conforme aux normes de sécurité pour les agents.



Commerces

Nouveau commerce

Boulangerie RAMEL

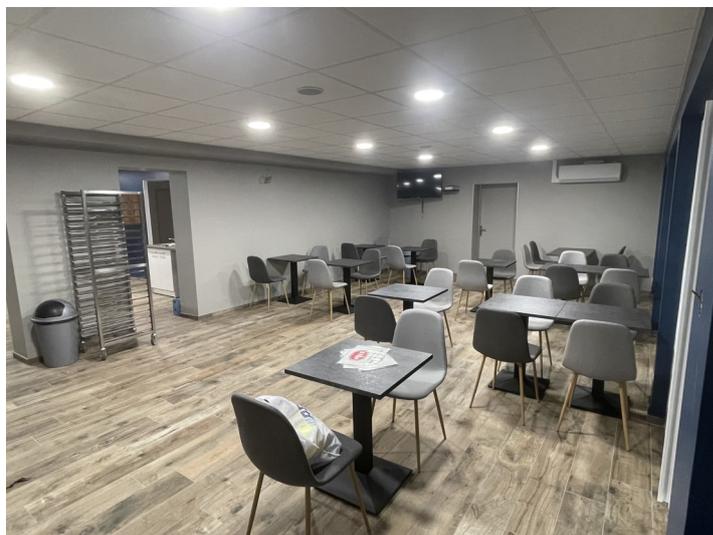
Une nouvelle boulangerie a ouvert en novembre dernier à Beure.

Je m'appelle Ramel Victor, fils de boulanger.

J'ai grandi dans le monde de la boulangerie. C'était un rêve pour moi d'ouvrir ma propre boulangerie. J'ai donc choisi de faire mes études au CFA Hilaire de Chardonnet pendant 4 ans en tant que boulanger.

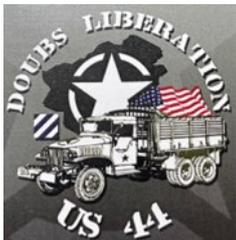
Notre équipe du personnel se constitue de:

- Alison, responsable vente
- Agnès, ma compagne, vendeuse
- Clara et Elea nos apprenties vente
- Paul, mon petit frère, le chef pâtissier
- Sarha, apprenti pâtissière
- Aymeric, boulanger
- Lucie, gestion du snack



Association

Doubs Libération US 44—Anciens Combattants



Après une année 2024 riche en commémorations, l'Association « Doubs Libérations US 44 » a tenu, tout particulièrement, à célébrer le dimanche 08 septembre 2024, le 80^{ème} Anniversaire de la Libération de BEURE.

Un char d'époque a traversé les rues du village comme les soldats Américains l'ont fait en 1944 lors de la Libération du village. Départ du défilé depuis « l'Arbre de la Libération ».

Départ du défilé avec l'ensemble des porte-drapeaux précédé par l'ancienne motopompe qui a servi au corps des Sapeurs-Pompiers de l'époque.



Trois chanteuses de renommée nationale présentes pour animer le repas servi Place Jean Grappin.



Une partie des membres de l'Association qui ont œuvré pour la préparation du matériel et le bon déroulement de cette journée commémorative.



Les deux « Philippe » ; l'un Maire de la Commune de BEURE, l'autre Président de l'Association « Doubs Libération US 44 » ont pris de la hauteur afin de remercier, à tour de rôle, l'ensemble des personnes qui, par leur aide, leur présence, ont contribué au bon déroulement de cette belle journée.



Rendez-vous pris dans cinq ans !

Association

Musée Lucien Roy

La vie du musée

Si vous avez lu le précédent bulletin, vous savez que le musée se transforme pour être davantage au goût du jour. Les vitrines sont plus claires, les objets davantage mis en valeur.

Actuellement ce sont les deux grandes salles consacrées à la Seconde Guerre mondiale qui nous occupent. Le parcours tient compte de la chronologie, il y a moins de mannequins et des saynètes animent l'espace : un blockhaus de la ligne Maginot en modèle réduit, l'exode d'une famille, le passage de la frontière suisse par des soldats français, le bureau du général de Gaulle à Londres sont déjà réalisés, restent à faire des scènes de la vie quotidienne sous l'Occupation (cuisine, épicerie, square interdit aux juifs), le régime de Vichy, la Résistance aux nazis, les arrestations et les déportations.



L'exode, poste de frontière suisse

Ces modifications qui rendent le musée plus vivant plaisent aux visiteurs.

Nous avons reçu des scolaires : une classe de défense du collège E. Faure de Valdahon, les CM1-CM2 de Beure, une classe de l'école Grandir ensemble (pédagogie Montessori), des 3^{èmes} de la Maison familiale de Chargey-les-Gray et des 3^{èmes} SEGPA de Notre-Dame. Certains professeurs connaissaient déjà le musée et sont revenus, ce qui montre son intérêt pédagogique.

Des commandants de gendarmerie nous ont également rendus visite ainsi que des particuliers les mercredis et samedis après-midi (le musée sera fermé de décembre à mars le samedi après midi) le mercredi les visites sont possibles de 14 à 18 heures et sur rendez-vous pour les groupes.

Le musée a été ouvert bien sûr pour les journées du Patrimoine, ce qui a attiré une cinquantaine de personnes.

Si vous êtes un auditeur de France Bleu, vous avez peut-être entendu que le « Totem » du jeu avait été caché au musée. Par ailleurs Monsieur Fauconnier et Madame Bedet ont été interviewés dans l'émission « Rendez-vous chez vous » pour évoquer les 80 ans de la libération de Besançon. Nous étions aussi présents pour la célébration de la libération de Beure à l'arbre de la Libération et une cinquantaine de visiteurs ont profité de l'ouverture exceptionnelle du musée.

Association

Musée Lucien Roy

Nous nous efforçons d'être présents dans la vie du village en participant aux commémorations ou aux festivités ainsi le 14 juillet certains d'entre nous ont aidé au service du repas.

Nous organisons aussi un vide-greniers chaque année en juin. Les élections nous ont obligés à le reporter en septembre. Il a connu un certain succès.

La ville d'Ornans nous a sollicités pour l'exposition qu'elle a réalisée sur les 80 ans de sa libération. Nous avons prêté des mannequins en uniforme, une moto, une infirmière... Cette exposition a duré trois mois et occupait plusieurs espaces de la ville (Mairie, musée du Costume, Office du Tourisme...)

Baume-les-Dames aussi nous a emprunté des objets pour une durée d'un mois.

Ces prêts nous permettent d'avoir un rayonnement plus étendu.

Les membres du comité ont été invités par Valentin du château de Joux pour présenter l'évolution des systèmes de défense et des fortifications d'avant Vauban jusqu'au XIX^{ème} siècle.

Nous reprendrons l'an prochain le rythme des manifestations de cette année :

- assemblée générale le 22 février
- choucroute le 9 mars,
- loto le 12 avril,
- vide-greniers le 15 juin.

Le musée sera ouvert le 8 mai de 14 à 18 H, les mercredis et samedis (à partir de mars) après-midi et nous espérons que vous passerez voir les modifications que nous avons faites quand il fera moins froid.

Les membres du bureau vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2025.



Dromadaire, à l'entrée de la salle Algérie.

Association

LES COPAINS D'ABORD SUR LE RHIN ROMANTIQUE



Nous étions 54 Matelots pour cette croisière fluviale sur le Rhin, à bord du MS "France", pour une escapade de 5 jours. Un gros changement de vie avec la prise de possession de nos cabines bien agencées. Tout le monde s'accorde à dire que les repas étaient de très grande qualité et variés. Après une matinée de navigation dans la très belle vallée du Rhin romantique. Avec ses châteaux, ses villes historiques, ses vignobles et le célèbre rocher de la "Lorelei", le sublime Paysage lié à l'Histoire et à la légende a inspiré de nombreux Ecrivains, Peintres et Compositeurs. Arrivée à "Rüdesheim", excursion dans le vignoble en petit train touristique et dégustation dans les caves historiques du "Bassenheimer Hof". Puis route vers le "Musée Siegfrieds Mechanisches Musikkabinett". Il abrite une exceptionnelle collection d'instruments de musiques très rares. Pour finir cette journée, une très belle soirée animée par un groupe folklorique allemand et ses chansons à boire. Direction "Coblence" après une nuit de navigation ou le Rhin rencontre la Moselle. Départ en bus pour la découverte de la magnifique Ville "d'Heidelberg" et la visite de son impressionnant château en grès rose, partiellement détruit. Dans la Ville, magnifique la porte "Elisabeth" donnant sur un somptueux pont romain.

Après une soirée Gala, notre retour à "Strasbourg" le lendemain. Un au revoir chaleureux à l'équipage et notre départ vers "Beure", avec un arrêt très apprécié au restaurant "La Tuilerie" à "Autechaux".

En attendant une autre aventure.

Merci au Capitaine Georges et son équipe pour ces bons moments.



R.LUNARDO



Association

La Choralyre en déplacement en Haute-Saône

C'est à l'invitation de la Chorale de Jussey que la Choralyre s'est rendue le dimanche 6 octobre 2024 à l'église de Blondefontaine, village à la limite de la Haute-Marne et non loin des Vosges.



L'Eglise Saint-Martin de Blondefontaine (Monument historique du XVIIIème siècle)



La Choralyre, dirigée par Marie-Jo Billod, réinterprétait pour l'occasion son répertoire celtique en première partie de concert.

La Choralyre

La Chorale de Jussey a proposé à l'auditoire un programme très éclectique. Les deux chorales se sont associées pour le chant final : un chant folklorique irlandais.



L'église de Blondefontaine était pleine d'un public enthousiaste. Et il fallait bien ça pour reconforter les vailants choristes beurots car l'église, octogonale, avait une acoustique difficile, et elle n'était pas chauffée...



Quelques choristes bien attentives

Les deux chorales réunies pour le chant final

Après le concert, le maire de Blondefontaine, des choristes locaux et des responsables associatifs du village, ont offert le pot de l'amitié aux participants des deux chorales dans une salle communale voisine. Ce moment de convivialité a été fort sympathique et très apprécié de tous.

Faute de disponibilité fin 2024, la Choralyre a dû annuler son concert de Noël et nous nous en excusons. Aussi, avec un effectif réduit, elle a fait une petite aubade à l'EHPAD des 4 tilleuls à Besançon, où nos anciens ont pu réécouter quelques chants traditionnels de Noël.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2025.

Association

Beure Twirl'

Beure Twirl ' a repris ses activités depuis septembre pour la nouvelle saison 2024/2025.

Cette année en plus de la section loisir du lundi soir à Beure, de la section compétition les mardis et vendredis soir au gymnase Ste Famille, s'est ouvert grâce à Isabelle Marguier bénévole de notre club, qui a passé son diplôme d'initiatrice, une section mini twirl le mercredi après-midi à Velotte.

Pour financer le club, nous avons organisé fin août un concours de pétanque qui s'est déroulé dans la bonne ambiance avec pas loin de 90 équipes.

Le premier week-end de novembre a eu lieu notre marché d'Halloween peu de participant... dommage mais les présents ont apprécié l'organisation.

Merci à tous nos bénévoles qui œuvrent chaque jour à nos côtés.

En cette fin d'année, nous avons participé au marché de Noël du village.

Nous vous demandons aussi d'ouvrir votre porte à nos vendeurs de calendriers.

Notre prochain rdv samedi 22 février pour notre soirée dansante, n'oubliez pas de vous inscrire.

Nous allons aussi organiser le championnat quart de finale nationale 3 au gymnase des Montboucons le week-end de Pâques .

Envie de nous aider n'hésitez pas à vous faire connaître auprès des responsables de l'association.



Gala de Noël du 21 décembre au gymnase Diderot

Nous vous souhaitons une merveilleuse année 2025, puisse-t-elle être prospère, riche en santé, bonheur et amour.

D'excellents résultats sportifs seraient un plus.

VIENS TE REGALER
EN DANSANT
AVEC BEURE TWIRL' !

SAMEDI
22 FEVRIER
2025

Menu

- Lasagnes accompagnées de leur salade
- Fromage
- Café gourmand



SOIRÉE
REPAS
Dansant !

20€ ADULTE
10€ ENFANT
(-8 ANS)

Réservations au :
06.73.47.42.60

à partir
de 19h

Salle
Polyvalente
Beure

Nom Prénom:

Enfants :

Adulte :

Nbr de personnes :

Paiement à la réservation
Avant le 12 février

Association

Beure Pétanque Club

Le club Beure Pétanque club a encore eu une année 2024 riche en résultats. Après notre équipe cadette qui a participé aux Championnats de France tripléte jeune les 13 et 14 juillet 2024, notre équipe seniors qui évoluait en Championnat des clubs 2ème division termine 1ere de son groupe et monte en 1ère division.

Les 4 et 5 octobre à Beaucourt et les 19 et 20 octobre à Mont-sous-Vaudrey, notre équipe féminine et masculine évoluant en Championnat Régional 2ème division montent en Championnat Régional 1ère division en terminant 1ère de leurs groupes.

Nous tenions à les féliciter car cela fait deux années de suite que ces 2 équipes montent en division supérieure.

Ils évolueront en Bourgogne Franche Comte l'année prochaine.

Nous leurs souhaitons un beau parcours.

Le club propose une carte loisirs pour les habitants de Beure.

Les entraînements ont lieu le mardi et vendredi après-midi.

Notre école de pétanque accueille les enfants tous les mercredi après-midi à Beure à partir de 14h et au boulodrome du Rosemont en cas de mauvais temps .

Le comité de Beure Pétanque Club vous présente ses meilleurs vœux pour 2025.



Association

Les Castors Juniors

L'association des Castors Juniors s'est donné pour missions de réunir des fonds et des énergies pour aider l'école dans ses actions pédagogiques, socio-culturelles et éducatives et de contribuer à la vie du village. Cette année, les enfants de l'école partent en classe découverte à Chauv-Neuve, nous allons aider les familles à réduire le coût du voyage. Nous avons tenu notre assemblée générale le 20 septembre 2024 et avons dressé le bilan de l'année écoulée ; l'association a récolté 2222 € de bénéfices en 2023-24 grâce aux actions menées par les parents d'élèves bénévoles impliqués. Nous profitons de ce numéro du Bulletin municipal pour les remercier et pour remercier la mairie de Beure pour son soutien. **La plupart des membres du bureau actuel de l'association ne seront plus parents d'élèves l'an prochain ; nous avons besoin que plus de parents s'engagent.**

We need you!

En 2025, après la vente de sapins de Noël et la vente de galettes début janvier, les Castors Juniors vous proposent le Carnaval des enfants du village (le samedi 15 mars 2025), une soirée Jeux de société (le vendredi 4 avril 2025), la 2ème édition de la Fête des Jardins (le dimanche 11 mai 2025), en collaboration avec l'association Beure respire ; Sophie Montel proposera une nouvelle conférence sur la Grèce antique (date à venir) ; enfin, nous fêterons la fin de l'année scolaire à l'école avec un événement sportif le samedi 28 juin 2025 midi.



Photo : Les Butter Kids chantent au marché de Noël le 7 décembre 2024.

Association

Beure respire



L'année 2024 aura été riche en évènements, festivités et annonces.

Le 1er mai, au cœur du village, Beure respire a animé, aux côtés de Beurots passionnés et passionnants, la première fête des jardins. Dans une ambiance festive et amicale, les nombreux visiteurs ont pu partager leur passion du jardin et du potager. Acquérir de nouvelles compétences, échanger des graines et des astuces, ou tout simplement discuter et se rencontrer. Ce fût une belle journée que vous ayez la main verte ou pas !

Le 14 septembre, la deuxième fête du vélo s'est tenue place Jean Grappin et dans la salle polyvalente. De nombreux visiteurs-cyclistes, Beurots ou pas, ont pu découvrir les mille et une facettes de ce moyen de transport facile, sportif et écologique. Le succès était encore au rendez-vous pour admirer les biclous de Bernard, acheter une monture d'occasion, faire réviser son deux-roues, ou bien découvrir le village et ses arbres remarquables grâce au rallye vélo imaginé par Fanny et Marie.

La 1ère rando-trajet, organisée au départ de Beure, a eu lieu le 24 novembre afin de découvrir, dans la grisaille de l'automne, différents itinéraires dans Besançon et ses alentours pour rejoindre piscines, bibliothèque, la gare ou encore les établissements scolaires. Dans la joie et l'effort, une vingtaine de Beurots a testé les pistes cyclables, les montées et les descentes, mais aussi le froid de l'agglo, et a pu remarquer que de nombreux lieux se trouvaient à seulement quelques coups de pédale de Beure. A renouveler !

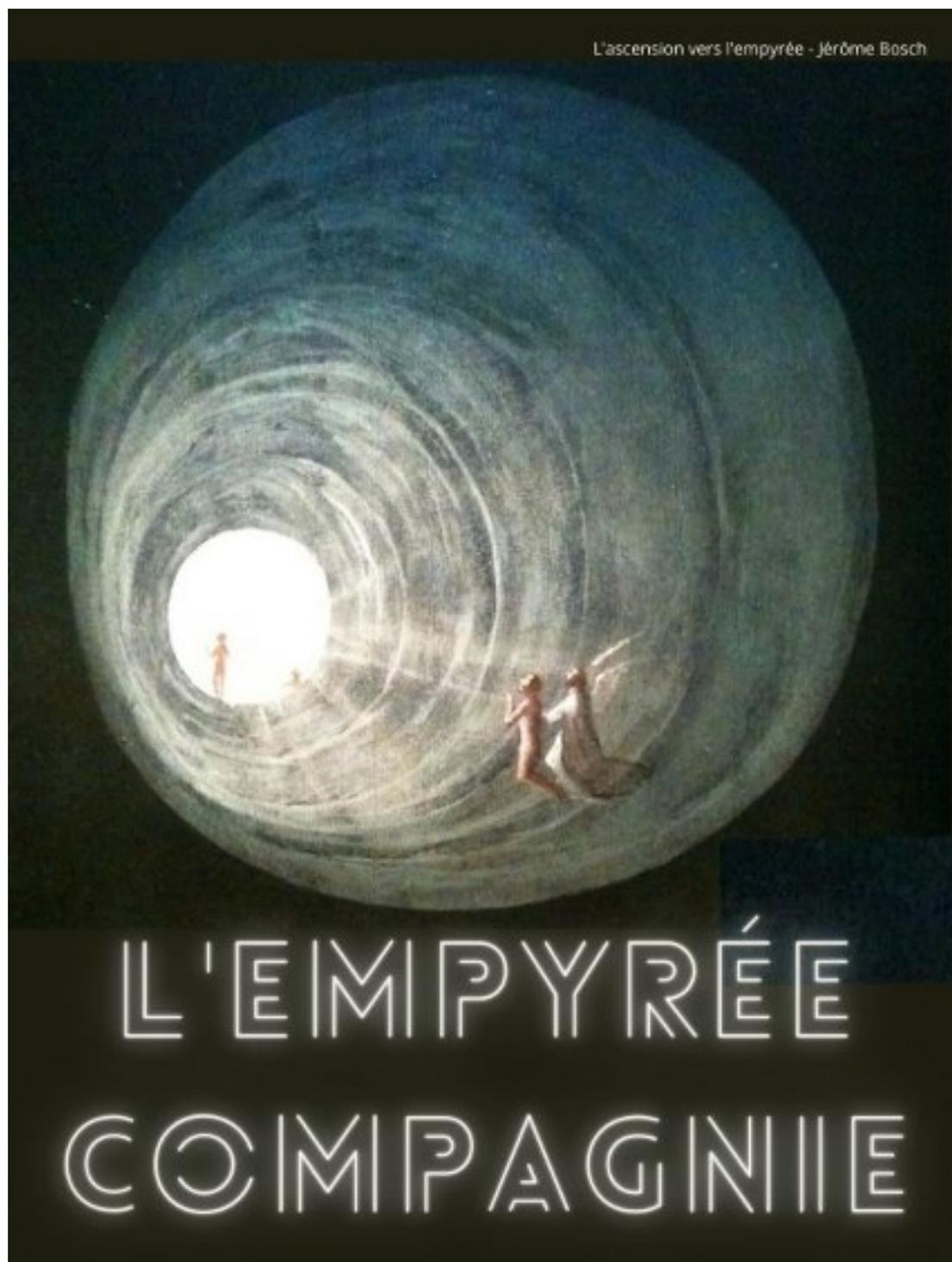
Pour 2025, Beure respire continuera de travailler, entre autre chantiers, à la sécurisation des piétons et des cyclistes dans leur traversée de la RN 83 ou dans leur ascension de la route de Levier (RD 141).

Nous aurons le plaisir de vous accueillir de nouveau Place Jean Grappin pour la 2ème édition de Faites du jardin le dimanche 11 mai, et pour la 3ème édition de la Fête du vélo le dimanche 14 septembre 2025. D'ici là, Beure respire vous souhaite de belles randonnées sur les sentiers de notre village, et de beaux trajets vélo tous les jours, par tous les temps, pour aller à l'école, au collège, au lycée, au boulot comme pour changer d'air !

Nous vous invitons à participer à l'Assemblée Générale de Beure respire qui se tiendra le vendredi 7 février à 20h salle Henri Bertrand. Contactez-nous à contact@beure-respire.org

Association

L'Empyrée compagnie



Nouvelle association créée pour la pratique du théâtre en amateur avec l'Empyrée Compagnie.

Actuellement, nous avons commencé les répétitions pour un futur spectacle dont les représentations auront lieu à l'automne prochain.

Toute personne souhaitant s'investir dans l'association sera la bienvenue.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'association par mail à l'adresse suivante :

empyreecompagnie@gmail.com et suivre la page facebook.

Calendrier des Associations 2025

Janvier à avril

JANVIER

25 janvier : Anciens combattants - Assemblée Générale - Salle polyvalente

FEVRIER

1^{er} février : Copains d'abord - Assemblée Générale - Salle polyvalente à 15h

7 février : Beure Respire - Assemblée Générale - Salle Henri Bertrand à 20h

21 février : Comité des fêtes - Concours de belotte - Salle polyvalente

22 février : Musée Lucien Roy - Assemblée Générale - Salle Henri Bertrand
Beure Twirl' - Soirée dansante - Salle polyvalente

28 février : US Doubs Libération 44 - Sortie reconstitution Bakara à Nancy

MARS

9 mars : Musée Lucien Roy - Soirée Choucroute - Salle polyvalente à 12h

13 mars : Copains d'abord - Repas Grenouille

15 mars : Castors Juniors - Carnaval - Salle polyvalente de 15h30 à 18h

16 mars : US Doubs 44 - Sortie véhicules à Vernier Fontaine

22 mars : Beure Stretch Gym - Soirée Charleston - Salle polyvalente

AVRIL

4 avril : Castors Juniors - Jeux de société - Salle polyvalente

5-6 avril : ACCA - Repas - Salle polyvalente

12 avril : Musée Lucien Roy - Loto - Salle polyvalente

13 avril : US Doubs 44 - Bourse Militaire Micropolis

19/20 avril : Beure Twirl' - Compétition aux Montboucons

21 avril : Comité des fêtes - Chasse aux œufs - Ages et Vie

27 avril : Anciens combattants - Cérémonie pour les déportés à Arguel

Calendrier des Associations 2025

Mai à aout

MAI

- 1^{er} mai :** US Doubs Libération 44 - Sortie véhicules à Loulans-les-Forges
8 mai : Cérémonie Fort de Pugey à 15h (Musée sera ouvert)
11 mai : Castors juniors et Beure Respire - Fête du jardin - Salle polyvalente
16 mai : Choralyre - Concert à l'église à 20h30
17 mai : Copains d'abord - voyage sur la côte d'Amour jusqu'au 24 mai

JUIN

- 8 juin :** US Doubs Libération 44 - Visite musée MM Parc à Strasbourg
15 juin : Musée Lucien Roy - Vide-greniers
17 juin : Beure Stretch Gym - Assemblée Générale - Salle Henri Bertrand
27/28 juin : Fête de l'école
30 juin : Beure Twirl' - Assemblée Générale - Salle polyvalente à 19h45

JUILLET

- 13 juillet :** Comité des fêtes - Fête nationale - Stade
14 juillet : Cérémonie au monument aux morts à 11h

AOUT

- 15 août :** Beure Pétanque Club - Journée du club - Stade
23 août : Beure Pétanque Club - Compétition de pétanque licenciés - Stade
24 août : Beure Pétanque Club - Compétition féminine de pétanque licenciées - Stade
30 août : US Doubs Libération 44 - Sortie de véhicules à Busy

Calendrier des Associations 2025

Septembre à décembre

SEPTEMBRE

14 septembre : Beure Respire - Fête du vélo - Salle polyvalente

21 septembre : Anciens combattants au Rocher de Valmy (+ musée Lucien Roy ouvert samedi dimanche)

OCTOBRE

11 octobre : Comité des fêtes - Soirée Paëlla - Salle polyvalente

17 octobre : Beure Stretch Gym - Loto - Salle polyvalente

31/1^{er}/2 octobre/novembre : Beure Twirl' - Marche - Salle Henri Bertrand

NOVEMBRE

8 novembre : US Doubs Libération 44 - Assemblée Générale avec repas - Salle polyvalente

11 novembre : Cérémonie à Beure (et musée Lucien Roy ouvert pour l'occasion)

29 novembre : Beure Pétanque Club - Concours enfant à Rosemont à 14h

DECEMBRE

4 décembre : Copains d'abord - Repas du club en extérieur

5/6/7 décembre : CCAS - Repas des anciens - Salle polyvalente

12 décembre : Beure Pétanque Club - Assemblée Générale - Salle Henri Bertrand à 18h

13 décembre : Comité des fêtes - Marché de Noël - Salle polyvalente

24 décembre : Père Noël à Beure - Salle polyvalente

27 décembre : Beure Pétanque Club - Concours Rosemont en tripléte licenciés

Délibérations du Conseil

Séances de septembre et décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°27/2024

Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables (ZAE nR)

Bilan de concertation et d'identification

M. le Maire Philippe CHANEY rappelle que par délibération en date du 11 juin 2024 le Conseil Municipal a fixé les modalités de la concertation en vue de définir sur le territoire de la Commune des Zones d'Accélération pour la production d'Énergies Renouvelables (ZAE nR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie en fonction des potentiels de la Commune.

Conformément à cette délibération, ont été mis à disposition du public aux jours et heures d'ouverture du Secrétariat, du lundi 1er juillet 2024 au vendredi 12 juillet 2024 :

- un dossier permettant la compréhension du choix de la localisation des Zones par Énergie Renouvelable (EnR)
- ainsi qu'un registre permettant de formuler des observations.

M. le Maire précise qu'aucune des personnes ayant pris connaissance du dossier n'a consigné d'observations sur le registre.

Il rappelle qu'à l'issue de la concertation, au moyen des cartographies par type d'énergie, il y a lieu de définir et lister les zones potentiellement aptes à recevoir des énergies renouvelables selon la synthèse ci-après :

Synthèse des avis :

- Énergie photovoltaïque : Sur bâtiment public d'une surface supérieure à 500 m² et parkings.
- Géothermie sur nappe : Dans la zone d'alluvions du Doubs.
- - Géothermie par fonçage : Dans le vallon des Mercureaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

IDENTIFIE comme ci-dessus les Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Énergies Renouvelables (ZAE nR).

CHARGE M. le Maire de notifier la présente délibération au référent préfectoral unique du Doubs.

DÉLIBÉRATION N°28/2024

Mutualisation du transport piscine des Écoles

Séances de l'année scolaire 2024/2025

M. le Maire Philippe CHANEY rappelle au Conseil Municipal que la natation scolaire fait partie intégrante des programmes d'enseignement à l'École. Cette année encore les sorties piscine pour les élèves des Écoles de BEURE et LARNOD ont lieu, aux mêmes dates, à la piscine Lafayette.

Il propose donc de mutualiser le moyen de transport lors de ces sorties ; les bus sollicités ayant la capacité d'accueil requise.

M. le Maire précise que le coût financier, pour l'année scolaire 2024/2025, sera réparti à part égale entre les deux Communes. En pratique, la Commune de BEURE s'acquittera de la totalité des factures et émettra les titres de recouvrement auprès de la Commune de LARNOD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTÉ le principe de mutualisation du transport piscine en ces termes.

DÉLIBÉRATION N°29/2024

CAUE Convention de mission d'accompagnement

M. Michel PIDANCET – Adjoint en charge du dossier rappelle à l'assemblée délibérante que la Commune adhère à l'Association du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour une cotisation annuelle de 200 €.

Dans le cadre de ses missions, le CAUE peut réaliser une réflexion sur l'opportunité d'évolution des parcelles cadastrées n° 262 et 263 de l'ancien terrain maraicher situées 23 Route de Lyon en évaluant les possibilités d'aménagements par une réflexion urbaine et parcellaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide l'intervention d'accompagnement du CAUE.

Autorise M. le Maire à signer la convention et tout document afférent.

DÉLIBÉRATION N°30/2024

Admission en non-valeur

Studio – 45 Rue de Besançon

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjointe en charge des Finances précisant que le Conseil Municipal doit se prononcer pour mettre en non-valeur une créance restée impayée malgré les interventions du Service de Gestion Comptable :

- sur le budget communal à hauteur de 36.19 €.

concernant l'ancien locataire du studio situé au 2ème Étage du 45 Rue de Besançon parti du logement en 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTÉ l'admission en non-valeur de la créance précitée sur les crédits prévus à l'article 6541.

Délibérations du Conseil

Séances de septembre et décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°31/2024

Décision Modificative n° 2

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjointe aux Finances, précisant qu'une somme de 1 560 € doit être retirée des Dépenses d'Investissement afin d'équilibrer les sections Dépenses et Recettes d'Investissement,

Il convient donc de supprimer cette somme de 1 560 € de l'article 203 du chapitre 20. Cette Décision Modificative vient compléter la Décision Modification n° 1 prise le 11 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE la décision modificative en ce sens.

DÉLIBÉRATION N°32/2024

Décision Modificative n° 3

Par mesure de précaution et afin d'assurer les salaires et charges du Personnel pour les 4 mois restants de l'année 2024, Mme Agnès FANDELET, Adjointe aux Finances propose à l'assemblée délibérante d'augmenter les crédits sur le Chapitre 012 (charges du personnel) à hauteur de 5 000 €.

Elle précise que cette augmentation de crédit sera prise sur l'Article 6419 du Chapitre 013 qui présente des recettes supérieures à celles prévues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE la décision modificative en ce sens.

DÉLIBÉRATION N°33/2024

Dons aux Associations - 2024

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET, Adjointe aux Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE, à l'occasion des Festivités du 14 juillet 2024, d'accorder un bon d'achat de 500.00 € aux Associations de BEURE suivantes qui se sont illustrées cette année, à savoir :

- AS BEURE.
- BEURE TWIRL.
- BEURE PÉTANQUE CLUB.

Les Associations présenteront une facture qui sera payée par la Commune.

DÉLIBÉRATION N°34/2024

Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) - 2024

Après avoir entendu les explications de Mme Chantal JARROT, Adjointe en charge du dossier, présentant au Conseil Municipal la demande de participation de la Commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE D'APPROUVER la participation de la Commune au financement du FAAD à hauteur de 0.30 € par habitant, sur la base de 1361 habitants, représentant un montant de 408.30 €.

et D'AUTORISER M. le Maire à signer toute document lié à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N°35/2024

GBM - CLECT 2024

Validation des transferts de charges

M. le Maire Philippe CHANEY rappelle à l'Assemblée Délibérante qu'à l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des Communes membres vers l'EPCI, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été mise en place.

La délibération communautaire du 10 septembre 2020 de création de la CLECT a décidé que cette Commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des Conseils Municipaux des Com-

munes membres de la Communauté Urbaine.

Cette Commission s'est réunie le 26 septembre 2024, en vue de valider les charges définitives transférées suite aux transferts à GBM des crématoriums d'Avanne-Aveney et de Besançon, ainsi que de la compétence « Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis ». Le détail est présenté dans le rapport en annexe. Hormis pour les Communes d'Avanne-Aveney et Besançon, les montants d'attribution de compensation prévisionnels 2024 validés en CLECT du 14 décembre 2023 et 11 avril 2024 restent inchangés.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les modalités et résultats définitifs des transferts de charges 2024 relatifs à ces deux transferts de compétences.

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1er janvier 2001,

VU l'arrêté préfectoral du 19 juin 2019 portant transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté Urbaine,

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,

VU le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 26 septembre 2024 joint en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les modalités et résultats définitifs des transferts de charges 2024 relatifs aux deux transferts de compétences décrits dans le rapport de la CLECT du 26 septembre 2024.

Délibérations du Conseil

Séances de septembre et décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°36/2024

Exploitation de feuillus

M. le Maire Philippe CHANEY explique à l'Assemblée Délibérante qu'il a été informé de l'exploitation de bois sur des parcelles situées sur ARGUEL et FONTAIN - Route de Fontain en limite de la Commune de BEURE, propriétaire de parcelles contiguës, en terrain pentu, cadastrées Lieudit « BELIEVRE » Section A n° 1517 de 334m² et Section A n° 1518 de 1005 m².

Il explique s'être rendu sur site avec les propriétaires concernés et le représentant de la Coopérative Forestière COFORET chargée de l'exploitation. Les feuillus s'y trouvant sont fragilisés et vulnérables aux vents. Il propose donc de faire exploiter ces parcelles par la coopérative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de faire exploiter ces parcelles, non soumises à l'ONF, par COFORET.

Et AUTORISE M. le Maire à signer le contrat afférent.

DÉLIBÉRATION N°37/2024

Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'Eau Potable, d'Assainissement Collectif et non Collectif pour l'année 2023

Après avoir entendu les explications de M. Michel PIDANCET – Adjoint en charge du dossier.

Après avoir entendu les explications de M. Michel PIDANCET – Adjoint en charge du dossier,

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président d'un Établissement Public compétent en matière d'Eau et d'Assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au Conseil de Communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obte-

nir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Les RPQS d'Eau et d'Assainissement 2023, présentés lors du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 26 septembre 2024, ont été adoptés à l'unanimité.

La CCSPL, réunie le 03 septembre dernier, a également émis un avis favorable sur ces RPQS.

Conformément à l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ces RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des Communes membres de GBM, qui l'adopteront avant le 31 décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Après présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOpte les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'Eau potable, d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif de la Commune de BEURE pour l'année 2023.

DÉLIBÉRATION N°38/2024

Mise aux normes de la Micro-Crèche

Demande de subvention

M. Michel PIDANCET – Adjoint en charge du dossier informe l'Assemblée Délibérante que, suite à une visite de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), des mises aux normes dans la Micro-Crèche sont nécessaires, à savoir :

- Réaménagement de la cuisine.
- Nouveau meuble dans la salle de vie.
- Ajout de hublots bas aux portes des dortoirs.
- Pose d'un pare-soleil sur une fenêtre.
- Élévation de la clôture extérieure à

1,50m.

- Réfection de la terrasse.

Le montant total des travaux s'élève à 25 832.71 € TTC ; soit un montant HT de 23 208.87 €.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) subventionne à hauteur de 40 %, soit 9 283.54 €. Le reste à charge pour la Commune se monte à 16 549.17 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, :

S'ENGAGE pour ces travaux d'un montant de 25 832.71 € TTC.

AUTORISE M. le Maire à déposer une demande de subvention à hauteur de 40 % auprès de la CAF, soit 9 283.54 € et à signer les documents afférents au dossier.

DÉLIBÉRATION N°39/2024

Mise aux normes de la Micro-Crèche

Après avoir entendu les explications de Mme Agnès FANDELET - Adjointe en charges des Finances, en référence à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE M. le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'Investissement en 2025, avant le vote du Budget 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit les montants en euros présents ci-dessous :

Chapitre 20: 390

Compte 2021: 390

Chapitre 21 : 27 110

Compte 2135:15 360

Compte 2156: 3 000

Compte 2188: 8750

Délibérations du Conseil

Séances de septembre et décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°40/2024

Prévoyance complémentaire

Mme Agnès FANDELET – Adjointe en charge des Finances informe l'Assemblée Délibérante que, VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique,
- le Code des Assurances,
- le Code de la Sécurité Sociale,
- le Code de la Mutualité,
- le Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des Collectivités Territoriales et de leurs Établissements Publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
- le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des Collectivités Territoriales et de leurs Établissements Publics à leur financement,
- la Directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,
- la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des Collectivités Territoriales et de leurs Établissements Publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,
- la liste des contrats et règlements labellisés sur le site internet <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr>
- La délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Doubs en date du 17/06/2019 portant choix de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,
- la délibération du Conseil Municipal en date 24/09/2019 relative à la protection sociale complémentaire des agents,

- l'avis du Comité Social Territorial en date du 05/11/2024.

Considérant :

- que la Commune apporte sa participation financière à la complémentaire prévoyance des agents ayant souscrit au contrat référencé pour son caractère solidaire par le Centre de Gestion du Doubs proposé par CNP avec une gestion du régime assurée par RELYENS,
- les dispositions de l'article 2 du décret 2022-581 qui prévoient, qu'à compter du 1er janvier 2025, la participation mensuelle des Collectivités au financement, pour chaque agent, des garanties prévoyance ne peut être inférieure à 20 % du montant de référence, fixé à 35 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de fixer le montant de participation à la complémentaire prévoyance de ses agents, dès le 1er janvier 2025, à 20% du montant de référence fixé par le décret 2022-581.

DÉLIBÉRATION N°41/2024

Donation Claude ARBEY

Monsieur le Maire Philippe CHANEY informe l'Assemblée Délibérante que Maître LASNIER – Notaire à BESANÇON a porté à sa connaissance l'information suivante.

Par testament olographe en date du 21 janvier 2019, Monsieur Claude ARBEY, né à BEURE le 09 août 1937, domicilié 20 Rue de la Cascade, décédé à QUINGEY le 08 septembre 2024, a institué la Commune de BEURE légataire universel de l'intégralité des biens composant sa succession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE ce leg.

AUTORISE M. le Maire à entamer toutes les démarches nécessaires liées à cette succession.

Noël à Beure

Un Père Noël prisé

Voilà une tradition qui n'est pas prête de se terminer, le mardi 24 décembre dernier, le Père Noël a encore une fois réussi à faire une halte spéciale à la salle polyvalente de Beure avant de repartir pour la soirée la plus chargée de son année.

Les enfants Beurots avaient été au préalable invités à faire un dessin pour accueillir le Père Noël dans de bonnes conditions.

Ainsi, à partir de 18h, la salle a commencé à se remplir d'enfants, de parents voire de grands-parents, tous dans l'attente du Père Noël.

Une demi-heure plus tard, les portes s'ouvrirent et le Père Noël arriva, tirant son traîneau rempli de beaux cadeaux pour les enfants.

Une distribution nominative a été faite pour tous les enfants artistes du soir, d'un jouet, directement par le Père Noël, toujours aidé par ses fidèles bénévoles, Charline et Cédric, présents chaque année pour ce beau moment. Merci à eux pour leur présence et le temps qu'ils trouvent toujours à consacrer aux petits Beurots.



Pendant que les adultes pouvaient profiter d'un moment de convivialité, les enfants, éparpillés partout dans la salle, ouvraient leur cadeau, s'amusaient à les comparer et les testaient déjà !

Les moins timides ont pu profiter d'un moment privilégié avec le Père Noël.

Un Grand merci Père Noël pour ce moment de partage que les enfants n'oublieront pas et nous vous donnons rendez-vous le 24 décembre 2025 !



Vœux du Maire

La cérémonie des vœux du Maire aux habitants est toujours une occasion de se retrouver, de discuter voire de faire connaissance avec des habitants que nous ne connaissons pas.

Une centaine d'habitants environ a accepté l'invitation de Monsieur le Maire qui, accompagné d'élus et de membres du personnel communal, a prononcé ses vœux les plus chaleureux.

Son discours est toujours l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée mais aussi de présenter les perspectives de l'année à venir qui vous ont été présentées dans ce bulletin.

Il en a également profité pour présenter officiellement la dernière arrivée dans l'équipe du personnel : Madame Sarah LEMONNIER, secrétaire.

Après les traditionnels remerciements aux élus, agents et présidents des associations qui font vivre notre village tout au long de l'année, la parole a été donnée à Madame Salima INEZARENE, élue de la Région Bourgogne Franche-Comté puis à Monsieur le Sénateur Jacques GROSPERRIN, qui comme chaque année nous fait l'honneur de sa présence.

Ce moment s'est achevé par le partage du verre de l'amitié et la dégustation des galettes des nouveaux artisans Beurots, la boulangerie RAMEL ; un Roi et une Reine ont tiré les fèves et cette dernière s'est vue remettre un très beau bouquet de fleurs séchées sélectionné dans la boutique locale « Art Botanique » située 62 rue de Besançon.



Bulletin communal de Beure — Directeur de la publication : Le 3ème adjoint—Nicolas HAMEL. Rédaction et mise en page : les membres du Conseil municipal, le secrétariat de mairie. — Ont participé à ce numéro : Les associations mentionnées. — Impression : commune de Beure — Ne pas jeter sur la voie publique.

Commune de Beure — 45 rue de Besançon 25720 BEURE — 03.81.52.61.30 — beure.mairie@wanadoo.fr

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30